



TRUC PRATIQUE

C'est une nouvelle année... et elle entraîne deux mises à jour financières!

Mise à jour no. 1 : Le plafond de cotisation annuelle au CELI a été augmenté.

Devrait-on oublier l'ancien plafond de cotisation au CELI? Évidemment! En vigueur depuis le 1er janvier, le nouveau plafond de cotisation annuelle au CELI est passé de 5 500 \$ à 6 000 \$. Si vous n'avez pas cotisé à votre CELI lors des années passées, votre plafond de cotisation total à votre CELI s'élève donc à 63 500 \$.

Mise à jour no. 2 : Le régime de retraite des enseignants de l'Ontario (RRO) a été ajusté en fonction de l'inflation, donc de 2,2 % pour 2019.

Si vous avez pris votre retraite avant 2018, cela signifie que vous bénéficierez d'une augmentation égale à 100 % de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Si vous avez pris votre retraite en 2018, la première augmentation de votre rente sera calculée au prorata en fonction de votre dernier jour de services décomptés en 2018.

Si vous travaillez toujours, ne vous fiez pas seulement aux ajustements futurs de l'inflation pour couvrir les augmentations du coût de la vie une fois que vous serez à la retraite. Soyez proactif en épargnant avant votre retraite.

Pour en savoir plus, communiquez avec l'un de nos spécialistes au 1 800 263-9541.

Nous vous souhaitons une année des plus fructueuses!

Educators Financial Group

1 800 263-9541

educatorsfinancialgroup.ca/InfoFR

Permis de courtier 12185